

BP JEPS



Educateur Sportif - mention "équitation"



Formation en
apprentissage



Jeunes en poursuite d'études



487 heures
de formation minimum



Accessible aux personnes en
situation de handicap avec
accompagnement personnalisé



De septembre à août
Inscriptions ouvertes aux TEP
de novembre à début avril



Diplôme du Ministère
chargé des Sports

Objectifs de la formation

- Encadrer et conduire des actions d'animation et d'enseignement des activités équestres pour tout public.
- Participer au fonctionnement de la structure équestre.
- Participer à l'entretien et à la maintenance de la cavalerie, du matériel et des installations.
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et de lieux de pratique.
- Concevoir et mettre en oeuvre un projet pédagogique.
- Conduire des séances et concevoir des cycles de progression.

Organisation de la formation

Le parcours de cette formation **peut être individualisé** en fonction des acquis antérieurs.

Le BP JEPS compte 487 heures de formation minimum en organisme de formation et des périodes en entreprise avec une alternance de 2 jours de cours par semaine, le reste en entreprise.

Modalités pédagogiques

- Mises en situation professionnelle, apprentissages théoriques en salle, travaux pratiques, visites.

Positionnement dans la filière



Chiffres clés

➔ À retrouver sur
notre site internet



Moyens pédagogiques

- Cheval mécanique, simulateur, plateaux techniques, salles de classes et de travail, matériels informatiques, Centre de Ressources (CdR)...
- Une équipe de formateurs et d'intervenants professionnels.

Débouchés



Moniteur d'équitation

Programme de la formation

BC 1

Concevoir et mettre en oeuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

BC 2

Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation.

BC 3

Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'apprentissage des activités équestres dans le cadre du projet et de l'organisation du travail de la structure.

BC 4

Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que l'entretien des matériels pédagogiques spécifiques aux activités équestres.

Financements et tarifs

- Financement de la formation par l'OPCO de l'entreprise si apprentissage.
Autres financements : contacter l'accueil du CFPPA
- Tarifs : 150 € pour le passage des TEP

Évaluation - Validation

Certifications orales et pratiques.

Il faut **acquérir les 4 blocs de compétences** pour obtenir le diplôme.

Admissions - Pré-requis

- Etre titulaire au minimum d'un **diplôme de niveau 3**
- Avoir un bon niveau à cheval niveau **galop 6 équitation minimum**
- Avoir un des diplômes suivants relatifs au **secourisme** :
 - PSC (attestation prévention et secours civique)
 - AFPS (attestation formation aux premiers secours)
 - PSE1 ou PSE2 (prévention secours en équipe, niveau 1 ou 2)
 - SST (sauveteur secouriste au travail)
 - AFGSU 1 ou AFGSU 2 (attestation de formation aux gestes et soins d'urgence, niveau 1 ou 2)
- Présenter un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation
- Etre admis(e) ou être titulaire :
 - soit des **tests d'exigences préalables (TEP)**
 - soit d'un **diplôme d'enseignement et d'encadrement de niveau 3 en équitation** (ex : AE, CQP ASA...) **ou d'autres dispenses** (voir le tableau des équivalences sur notre site internet - annexe V)



Seule la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation permet le démarrage de la formation

Contactez l'accueil du CFPPA

☎ 02 43 68 24 97

✉ cfppa.laval@educagri.fr

🖱 <http://agricampus-laval.fr>

Venir à AgriCampus

321, route de Saint-Nazaire
CS 81319
53013 Laval CEDEX

Membre de :



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



site internet

